



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Japon

Question écrite n° 63562

Texte de la question

Le chef de l'État a dernièrement effectué une visite officielle au Japon. Outre une visite de l'exposition universelle, étaient prévus des entretiens avec le chef du gouvernement japonais, M. Junichiro Koizumi, pendant lesquels devaient être abordés la candidature du Japon au Conseil de sécurité de l'ONU, la sécurité en Asie avec le dossier de la levée de l'embargo européen sur les armes vers la Chine, ainsi que la question du site d'implantation du projet de réacteur à fusion nucléaire ITER, pour lequel les deux pays sont en concurrence. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui faire le point sur ces discussions bilatérales.

Texte de la réponse

Le Président de la République a effectué une visite officielle de travail au Japon du 26 au 28 mars 2005. À cette occasion, le Président de la République a adopté avec le Premier ministre du Japon une déclaration conjointe pour un nouveau partenariat franco-japonais, qui met l'accent sur un renforcement de notre coopération bilatérale avec le Japon dans plusieurs domaines prioritaires : réforme des Nations unies, lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, développement durable... Cette visite a permis d'évoquer au plus haut niveau des thèmes majeurs tels que la levée de l'embargo européen sur les armes à destination de la Chine, ITER et la réforme des Nations unies. Le Président de la République a présenté au Premier ministre du Japon notre position en faveur de la levée de l'embargo en faisant valoir notre volonté d'adresser un message politique à la Chine, l'encourageant à exercer pleinement ses responsabilités sur la scène internationale, sans intention de vendre des armes à ce pays. Le chef de l'État a assuré le Premier ministre japonais que la France était favorable à ce qu'un dialogue s'engage entre l'Union européenne et le Japon sur les questions de sécurité en Asie du Nord-Est dans un esprit de transparence. S'agissant d'ITER, les deux parties sont convenues de traiter ce dossier en toute sérénité et de veiller à ce qu'il ne porte pas préjudice aux excellentes relations dans le domaine de la coopération nucléaire entre la France et le Japon. L'accord intervenu depuis lors, le 28 juin, a permis de trouver une solution à la satisfaction mutuelle de nos deux pays. La réforme des Nations unies a été évoquée. Le Japon a exprimé sa reconnaissance à la France pour son soutien actif et de longue date à la candidature du Japon à un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63562

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4132

Réponse publiée le : 30 août 2005, page 8113